

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Kcu-Reifenschaum****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

produit d'entretien pour l'automobile

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**2.3 Autres dangers**

## Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

## Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>butane</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>	
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474631-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas compr.; H280	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	<b>propane</b>			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas compr.; H280	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié</b>			
	69011-36-5 - - 01-2119976362-32	Aquatic Chronic 3; H412	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
4	<b>ammoniac</b>			
	1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2 01-2119488876-14	Aquatic Acute 1; H400 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	< 2,50	% en poids
5	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>		<b>cf. note bas de page (1)</b>	
	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 -	Aquatic Chronic 4; H413 Repr. 2; H361f*** Flam. Liq. 3; H226	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(\* \*\* \*\*\* \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa ,

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

différemment / complémentaiement de la classification décrite dans l'annexe VI.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
4	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 1% Aquatic Chronic 3; H412: C >= 2,5% STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
4	350 mg/kg de poids corporel		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Conduire chez le médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Extincteur à poudre; Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs peuvent former un mélange hautement inflammable avec l'air. En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les récipients peuvent éclater suite à la pression augmentée de vapeur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (par ex. sable, diatomée, absorbant pour acide, liant universel, sciure) et éliminer.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les aérosols. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. L'échauffement provoque l'augmentation de la pression suivi éventuellement d'un éclatement consécutif du récipient.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Stocker au sec.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites			

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

d'exposition aux agents chimiques			
Alifatische koolwaterstoffen in gasvorm : Alkanen (C1-C4) / Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)			
VLE (8h)		1000	ppm
<b>2</b>	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques			
Alifatische koolwaterstoffen in gasvorm : Alkanen (C1-C4) / Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)			
VLE (8h)		1000	ppm

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

## valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié			69011-36-5	
				-	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2080	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	294	mg/m³
2	ammoniac			1336-21-6 215-647-6	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	47,6	mg/m³
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	36	mg/m³
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	47,6	mg/m³
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	14	mg/m³
	concerne : CAS 7664-41-7				

## valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié			69011-36-5	
				-	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	25	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1250	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	87	mg/m³
2	ammoniac			1336-21-6 215-647-6	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	orale	(chronique) à long terme	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	68	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	68	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	23,8	mg/m³
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	7,2	mg/m³
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	23,8	mg/m³

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

concerne : CAS 7664-41-7				
par inhalation	(chronique) à long terme	local	2,8	mg/m <sup>3</sup>
concerne : CAS 7664-41-7				

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécylo-oméga-hydroxy-, ramifié		69011-36-5	
	Eau	eau douce	0,074	mg/L
	Eau	eau marine	0,007	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,015	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,604	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,06	mg/kg poids sec
	sol	-	0,1	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,4	mg/L
2	ammoniac		1336-21-6 215-647-6	
	Eau	eau douce	0,0011	mg/L
	concerne : CAS: 7664-41-7			
	Eau	eau marine	0,0011	mg/L
	concerne : CAS: 7664-41-7			
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,0068	mg/L
	concerne : CAS: 7664-41-7			

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné. Filtre respirateur ABEK/P2

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériel > 0,5 mm

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat/Couleur</b>			
Aérosol			
<b>Odeur</b>			
caractéristique			
<b>pH</b>			
Valeur	10		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	-44,5 °C		
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	97 °C		
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosive. Formation éventuelle de mélanges vapeur-air explosifs / inflammables.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Valeur	1,5 % en vol		
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Valeur	10,9 % en vol		
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	3600 hPa		
Température de référence	20 °C		
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	0,935 g/cm <sup>3</sup>		
Température de référence	20 °C		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	Non miscible ou difficile à mélanger		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

1	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow		env.	1,8
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	
2	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
log Pow			4,73
Température de référence			25 °C
Source		ECHA	

**Viscosité**

Donnée non disponible.

**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations****Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Formation éventuelle de mélanges vapeur-air inflammables.

**10.4 Conditions à éviter**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

Agents d'oxydation

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
DL50		350	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat		
Méthode	CAS 7664-41-7		
Source	OCDE 401		
	ECHA		
3	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7



**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

DL50	>	4800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié</b>	<b>69011-36-5</b>	<b>-</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 402		
Source	ECHA		
2	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>	<b>556-67-2</b>	<b>209-136-7</b>
DL50	>	4640	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
CL50	>	800000	ppmV
Durée d'exposition		0,25	h
Etat d'agrégation	Gaz		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
CL50	>	1600	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
CL50		36	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié</b>	<b>69011-36-5</b>	<b>-</b>
Espèces	lapin		
Méthode	Read-across		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>ammoniac</b>	<b>1336-21-6</b>	<b>215-647-6</b>
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
concerne	CAS 7664-41-7		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
3	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>	<b>556-67-2</b>	<b>209-136-7</b>

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyloxy-, ramifié</b>	<b>69011-36-5</b>	<b>-</b>
Espèces	lapin		
Méthode	Read-across		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>	<b>556-67-2</b>	<b>209-136-7</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyloxy-, ramifié</b>	<b>69011-36-5</b>	<b>-</b>
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>octaméthylcyclotétrasiloxane</b>	<b>556-67-2</b>	<b>209-136-7</b>
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>	<b>203-448-7</b>
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Human Lymphocyte		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

3	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
Durée d'exposition		48	h
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces concerne	Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537		
Méthode	CAS 7664-41-7		
Source	OECD 471		
Evaluation/Classement	ECHA		
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

Nom commercial : Kcu-Reifenschaum

Code produit: 196612

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 21.12.2020

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 27.11.2020

Région: BE

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécylo-oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
CL50		2,5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	EU C.1		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécylo-oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
EC20		1,097	mg/l
Durée d'exposition		30	jour(s)
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécylo-oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
CE50		1,5	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EU C.2		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécylo-oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
EC20		0,74	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité sur bactéries</b>			
Donnée non disponible.			

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%
Durée		3,46	j
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

2	propane	74-98-6	200-827-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%
Durée		3	j
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7
FBC		12400	
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow	env.	1,8	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
2	Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-tridécyl-.oméga-hydroxy-, ramifié	69011-36-5	-
log Pow		4,73	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres informations**

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe

2

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

**14.2 Transport IMDG**

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	209-136-7	70

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum**Code produit:** 196612**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020**Région:** BE

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P3a

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.  
Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)  
Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

**B** Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

**C** Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

**U** Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

---

**Nom commercial :** Kcu-Reifenschaum

**Code produit:** 196612

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.12.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.11.2020

**Région:** BE

---

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 770865